

Conseil d'administration

337^e session, Genève, 24 octobre-7 novembre 2019

GB.337/INS/12/3

Section institutionnelle

INS

Date: 4 octobre 2019

Original: anglais

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Troisième rapport supplémentaire: suivi des décisions du Conseil d'administration

Objet du document

Le présent document donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions (voir le projet de décision au paragraphe 5).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat/élément transversal déterminant: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences juridiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences financières: Aucune incidence immédiate.

Suivi nécessaire: Préparation d'un rapport supplémentaire sur le suivi de ses précédentes décisions pour la 340^e session du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: GB.334/INS/13/3; GB.331/INS/18/2; GB.328/INS/17/6; GB.325/INS/15/4; GB.323/INS/10; GB.322/INS/4/1; GB.322/INS/4/2 et GB.310/9/1.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	1
Projet de décision	1
Suivi des décisions du Conseil d'administration.....	2
Section institutionnelle.....	2
Section de l'élaboration des politiques	19
Segment de l'emploi et de la protection sociale	19
Segment du dialogue social	21
Segment de la coopération pour le développement	23
Segment des entreprises multinationales	25
Section des questions juridiques et des normes internationales du travail.....	25
Segment des questions juridiques	25
Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme	27
Section du programme, du budget et de l'administration	30

Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes ¹, que le Bureau devrait préparer un rapport supplémentaire du Directeur général présentant, sous forme de tableau ou de matrice, les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sessions précédentes.
2. En mars 2015, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de limiter la période couverte pour une question donnée à deux ans au maximum, à moins que d'autres mesures soient requises, afin d'alléger le document, qui n'avait cessé de s'étoffer depuis sa création en 2011 ².
3. On trouvera dans le tableau ci-après: 1) les décisions adoptées qui nécessitent un suivi; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; 3) la date prévue pour la soumission d'un rapport au Conseil d'administration; et 4) l'état d'avancement de la mise en application. Les parties grisées correspondent aux actions de suivi menées à terme, qui ne figureront pas dans le prochain rapport.
4. Pour éviter les répétitions, une simple référence croisée sera utilisée pour les questions existantes qui font l'objet d'un rapport complet à la prochaine session (octobre-novembre 2019), avec un lien vers le rapport complet.

Projet de décision

5. *Le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer, pour sa 340^e session (octobre-novembre 2020), un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2018.*

¹ Document [GB.310/9/1](#).

² Document [GB.323/INS/10](#), paragr. 17 b).

Suivi des décisions du Conseil d'administration

INS – Section institutionnelle

Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/INS/2/1 Le Conseil d'administration adopte la marche à suivre présentée au paragraphe 31 du document GB.335/INS/2/1 et prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour élaborer le document qui lui sera soumis à sa 337 ^e session (octobre-novembre 2019).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session, en tenant compte des orientations figurant dans la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail. Voir le document GB.337/INS/2.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

Plan d'action révisé sur le dialogue social et le tripartisme pour la période 2019-2023, visant à donner suite aux conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2018		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/INS/3(Rev.) Le Conseil d'administration prie le Directeur général: a) de tenir compte de ses orientations lorsqu'il mettra en œuvre le Plan d'action sur le dialogue social et le tripartisme pour la période 2019-2023, tel qu'énoncé dans le document GB.335/INS/3(Rev.); b) de prendre en considération ledit plan pour élaborer les futures propositions de programme et de budget.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Rapport intitulé «Femmes d'affaires et femmes cadres: les arguments en faveur du changement» (mai 2019). - Organisation, lors de la Conférence internationale du Travail, d'un événement thématique de haut niveau sur la liberté syndicale et la négociation collective (juin 2019). - Guide syndical intitulé <i>Organiser les travailleurs de l'économie informelle en syndicats: Guide à l'intention des organisations syndicales</i> (juin 2019). - Inclusion dans le programme et budget pour 2020-21 de propositions visant à couvrir les principaux résultats du plan d'action, notamment la planification de la préparation du rapport phare consacré au rôle et à l'incidence de la négociation collective sur les inégalités, les salaires et les conditions de travail.		Achievé Achievé Achievé En cours

■ Création d'une équipe de coordination à l'échelle du Bureau pour la promotion du dialogue social et du tripartisme dans l'ensemble des résultats stratégiques. ■ Travaux sur l'élaboration annuelle de l'indicateur ODD 8.8.2 sur les droits des travailleurs (liberté syndicale et négociation collective) et sur la présentation de rapports à l'ONU sur ce sujet. ■ Elaboration d'une méthode d'autoévaluation pour renforcer le caractère inclusif et l'efficacité des institutions du dialogue social. ■ Elaboration de documents de fond sur l'économie informelle (par exemple un recueil de pratiques sur les relations entre les partenaires sociaux et les organisations représentatives de l'économie informelle). ■ Elaboration d'une boîte à outils de formation des partenaires sociaux aux relations professionnelles, traitant notamment de la négociation collective, du règlement des différends et de la coopération sur le lieu de travail, actuellement en cours de validation par les mandants.		En cours
		En cours
		En cours
		En cours
		En cours

Examen des rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.335/INS/4](#)

Le Conseil d'administration:

- prend note des informations présentées dans le cadre de l'examen annuel au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail pour la période allant de janvier à décembre 2018;
- invite le Directeur général à continuer de tenir compte de ses orientations sur les principales questions et priorités, y compris en ce qui concerne l'intérêt qu'il y aurait à créer une application spécifique pour faciliter la soumission des rapports en ligne et l'analyse des données;
- réaffirme son appui à la mobilisation des ressources nécessaires afin de continuer à aider les Etats Membres à respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail, grâce à la ratification universelle des conventions et à l'action menée par tous, notamment en vue de combattre le fléau mondial que constitue le travail forcé, y compris la traite des personnes.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
■ Les invitations à soumettre un rapport annuel ont été envoyées en août 2019. ■ Les bases de référence ont été téléchargées et sont disponibles sur le site Web de l'OIT, et d'autres améliorations sont en cours.	338 ^e session Mars 2020	Achevé En cours

Initiative sur les normes: examen général de sa mise en œuvre

Décision adoptée/résultat de la discussion: documents [GB.335/INS/5](#) et [GB.334/INS/5](#)

Le Conseil d'administration:

- se félicite des efforts déployés par tous les mandants et le Bureau, qui ont permis les progrès signalés dans la mise en œuvre des deux composantes de l'initiative sur les normes, à savoir le mécanisme d'examen des normes (MEN) et le plan de travail visant à renforcer le système de contrôle;

- b) en ce qui concerne la composante relative au MEN, prend note des informations fournies sur les enseignements à retenir et sur les orientations futures, demande au Groupe de travail tripartite du MEN de tenir compte de ses orientations dans la poursuite de ses travaux et de lui présenter un rapport en vue de son deuxième examen du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du MEN en mars 2020 et, pour garantir l'utilité de ces travaux, appelle de nouveau l'Organisation et ses mandants tripartites à prendre les mesures appropriées pour donner suite à toutes ses recommandations antérieures;
- c) ayant examiné, au regard des principes communs devant guider le renforcement du système de contrôle, le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des dix propositions figurant dans le plan de travail, se félicite des progrès accomplis à ce jour et prie le Bureau de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail, qui devrait être actualisé conformément à ses orientations;
- d) approuvant l'approche adoptée et les délais proposés, demande au Bureau de veiller à ce que des mesures soient prises en ce qui concerne l'élaboration du guide des pratiques établies dans l'ensemble du système de contrôle, le fonctionnement de la procédure prévue à l'article 24, la rationalisation du processus d'établissement des rapports, le partage d'informations avec les autres organisations, la formulation de recommandations claires par les organes de contrôle, le suivi systématique au niveau national et l'examen des possibilités offertes par les paragraphes 5 e) et 6 d) de l'article 19;
- e) en ce qui concerne la proposition d'organiser des discussions régulières entre les organes de contrôle, invite le président du Comité de la liberté syndicale à présenter son rapport annuel à la Commission de l'application des normes à compter de 2019;
- f) en ce qui concerne la proposition de codification de la procédure prévue à l'article 26, rappelle la décision d'examiner les mesures à prendre une fois que le guide sur le système de contrôle aura été mis à la disposition des mandants et prie le Bureau de lui fournir des informations complémentaires à cet égard en mars 2020;
- g) en ce qui concerne la proposition d'envisager de nouvelles dispositions pour assurer la sécurité juridique, décide de tenir des consultations informelles en janvier 2020 et, pour faciliter cet échange de vues tripartite, demande au Bureau d'établir un document sur les éléments et conditions nécessaires à la mise en place d'un organe indépendant en vertu du paragraphe 2 de l'article 37 et de toute autre option fondée sur un consensus, ainsi qu'en vertu de la procédure prévue au paragraphe 1 de l'article 37;
- h) en ce qui concerne la proposition d'examen par les organes de contrôle de leurs méthodes de travail, invite la Commission de l'application des normes, la CEACR et le Comité de la liberté syndicale à poursuivre leur examen régulier de leurs méthodes de travail.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
b) MEN – voir ci-dessous;	338 ^e session Mars 2020	En cours
c) poursuite de la mise en œuvre de dix propositions du plan de travail visant à renforcer le système de contrôle;		En cours
d) distribution du projet de guide des pratiques établies aux mandants pour consultation en mai 2019. Les derniers commentaires des mandants sont attendus pour la mi-septembre 2019;		En cours
e) présentation par le président du Comité de la liberté syndicale du rapport annuel du comité à la Commission de l'application des normes de la Conférence (C.App) en juin 2019;		Achevé
f) à envisager après publication du guide des pratiques établies (voir D);		En cours
g) consultations informelles prévues pour janvier 2020;		En cours
h) calendrier des prochaines consultations sur les méthodes de travail: C.App (novembre 2019); Comité de la liberté syndicale (novembre 2019); CEACR (décembre 2019).		En cours

Rapport de situation sur la mise en œuvre de l'Initiative sur les entreprises		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/INS/6(Rev.) Le Conseil d'administration prie le Directeur général de continuer de renforcer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, en tenant compte de ses orientations.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
▪ L'Initiative sur les entreprises vise, par une collaboration avec les entreprises, à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Conformément aux décisions successives du Conseil d'administration demandant au Directeur général de continuer de renforcer l'engagement de l'OIT auprès du secteur privé, le Bureau met actuellement en œuvre les trois composantes de l'Initiative sur les entreprises: politiques et pratiques relatives aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement; initiatives internationales relatives au comportement des entreprises; développement des connaissances et renforcement des activités de sensibilisation. Le Conseil d'administration a reçu un rapport d'activité complet à sa 335^e session (mars 2019). ▪ Avec le lancement en 2018 du Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé et la traite, l'OIT soutient désormais quatre réseaux mondiaux d'entreprises, qui sont tous en expansion. Les programmes de formation et de mise en conformité tels que SCORE et Better Work ont continué de respecter leurs objectifs. En outre, la coopération avec l'OCDE s'est globalement améliorée, notamment en ce qui concerne la conduite responsable des entreprises en Asie et en Amérique latine. ▪ Au début de 2019, la plateforme en ligne du Registre des entreprises de l'OIT est devenue opérationnelle. La coordination des activités de l'Organisation dans le domaine des chaînes d'approvisionnement est en cours et les activités menées en Ethiopie sont la preuve que des résultats ont été obtenus. Une initiative globale et novatrice sur la productivité, intitulée «Productivity ecosystem», qui vise à apporter un appui à la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail est en cours de développement et servira tous les mandants aux macro-, méso- et micro-niveaux. Les activités en matière de transition juste sont prioritaires dans toutes les régions.		En cours

Rapport de la dix-neuvième Réunion régionale des Amériques (Panama, 2-5 octobre 2018)
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/INS/8 Le Conseil d'administration prie le Directeur général: a) d'appeler l'attention des mandants de l'OIT, en particulier ceux de la région des Amériques, sur la Déclaration de Panama pour le centenaire de l'OIT et, à cette fin, d'en communiquer le texte: i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs; ii) aux organisations internationales officielles et aux organisations internationales non gouvernementales concernées; b) de tenir compte de la Déclaration de Panama pour le centenaire de l'OIT aux fins de l'exécution des programmes existants et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
La Déclaration de Panama pour le centenaire de l'OIT a été distribuée aux mandants de l'OIT et a été prise en considération lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget.		Achevé

Stratégie de développement des capacités institutionnelles à l'échelle de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/INS/9 Le Conseil d'administration prie le Bureau de mettre en œuvre la stratégie de développement des capacités institutionnelles à l'échelle de l'OIT en tenant compte des orientations formulées dans le cadre de l'examen du document GB.335/INS/9.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Des consultations internes ont été menées avec ACTRAV, ACT/EMP, les chefs de département et la direction en vue d'intégrer les éléments approuvés de la stratégie dans les cadres de programmation de l'OIT après 2019. - Les résultats des consultations ont été pris en compte lors de l'élaboration du programme de travail pour 2020-21, l'élément central du programme et budget pour la prochaine période biennale. Ils comprennent un résultat spécifique sur le renforcement des capacités des mandants de l'OIT et le dialogue social, ainsi que des mesures spécifiques pour chacun des autres résultats stratégiques en vue de renforcer la capacité technique des gouvernements et des partenaires sociaux à participer à tous les processus, politiques et programmes pertinents, aux niveaux national et international. - A l'issue de l'examen du programme et budget par le Conseil d'administration, un comité directeur interne chargé de la mise en œuvre des domaines de résultats I et II de la stratégie sera établi, conformément au programme de travail approuvé pour 2020-21. Dans l'intervalle, le Centre international de formation de l'OIT, Turin, a poursuivi son travail conceptuel sur les éléments de la stratégie qui concernent le renforcement des capacités des prestataires de formation locaux et l'incitation à la création de méthodes innovantes en matière de renforcement des capacités.		En cours

Point sur la réforme du système des Nations Unies
Décision adoptée/résultat de la discussion: documents GB.335/INS/10 et GB.334/INS/4 Le Conseil d'administration: - prend note de l'état d'avancement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'analyse faite par le Bureau des enjeux et des perspectives de cette réforme pour l'OIT; - prie le Directeur général d'asseoir sa position de chef de file pour ce qui est de promouvoir le tripartisme et le rôle des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement;

- c) prie également le Directeur général de ne ménager aucun effort pour s'assurer que, dans la nouvelle description du poste de coordonnateur résident, les organisations nationales de travailleurs et d'employeurs sont désignées comme étant les entités de premier plan que le coordonnateur résident devrait associer, au niveau des pays, à l'élaboration et à la mise en œuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en particulier pour ce qui est des ODD intéressant le mandat de l'OIT;
- d) prie en outre le Directeur général de porter à l'attention des organisations et institutions du système des Nations Unies pour le développement l'utilité d'un dialogue tripartite régulier avec les organisations internationales de travailleurs et d'employeurs, y compris au niveau mondial;
- e) se félicite de ce que la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) aient pour objectif d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- f) note que, dans la perspective du suivi du processus de réforme des Nations Unies et de la mise en œuvre du Programme 2030, la CSI et l'OIE vont participer activement aux processus du Conseil économique et social des Nations Unies;
- g) invite le Directeur général à tenir compte des points de vue exprimés par le Conseil d'administration au sujet de la mise en œuvre du plan d'action figurant en annexe du document GB.335/INS/10.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
b) En avril 2019, le Directeur général a conduit la délégation de l'OIT à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour commémorer le centenaire de l'Organisation avec la participation de l'OIE et de la CSI; à cette occasion, le rôle de l'OIT et du tripartisme dans le système des Nations Unies pour le développement a été mis en évidence. La résolution A/RES/73/282 de l'Assemblée générale relative à la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail invitait expressément l'OIE et la CSI à s'exprimer devant l'Assemblée générale des Nations Unies. En juin, devant la Conférence internationale du Travail du centenaire, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a salué le principe du travail décent et la nature unique du modèle de gouvernance tripartite de l'OIT comme étant essentiels à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Le Bureau s'est employé à favoriser la participation des partenaires sociaux à l'édition de 2019 du forum politique de haut niveau qui s'est tenu en juillet et aux examens nationaux des ODD, ainsi qu'à leur donner une visibilité accrue lors de ces événements. Au niveau national, le Directeur général rencontre désormais régulièrement les équipes de pays des Nations Unies lors de missions sur le terrain au cours desquelles il souligne le rôle important joué par les partenaires sociaux dans la mise en œuvre du Programme 2030.		En cours
c) La description de poste de coordonnateur résident, telle qu'elle figure dans l'annexe du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système de coordonnateurs résidents – adopté par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) (26 avril, p. 17) (non disponible en français) –, indique que le coordonnateur résident devrait nouer, organiser et créer des partenariats stratégiques avec diverses entités sur le thème de l'appui de l'ONU au Programme 2030, notamment avec les «organisations syndicales et patronales». En outre, les principaux documents d'orientation et modèles relatifs aux cadres des Nations Unies pour la coopération en faveur du développement durable, notamment les normes minimales communes pour la participation multipartite aux cadres de coopération, contiennent également des références directes aux organisations d'employeurs et de travailleurs.		Achevé
d) Le Directeur général continue également de promouvoir activement l'OIT et ses mandats au plus haut niveau du GNUDD en tant que membre du groupe restreint du GNUDD et du groupe consultatif de la Vice-secrétaire générale de l'ONU, et en qualité de coprésident du groupe de résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des partenariats stratégiques. En outre, la stratégie des Nations Unies sur l'avenir du travail, récemment approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat, qui était dirigé par le		En cours

Directeur général de l'OIT en sa qualité de président du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat, met l'accent sur les recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. e) Le 12 juillet 2019, le Directeur général a adressé une lettre au président de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies exprimant le soutien de l'OIT à la demande de l'OIE et de la CSI d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. g) Le plan d'action approuvé par le Conseil d'administration à sa 335^e session comportait 12 points à mettre en œuvre d'ici à 2020. Le Bureau a achevé de mettre en œuvre un de ces points (examen et révision des descriptions de poste des directeurs de pays de l'OIT) et progresse sur les autres.		En cours En cours
---	--	---------------------------------

Le travail décent au service du développement durable

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.335/INS/11](#)

Le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour élaborer plus avant la contribution de l'OIT à l'édition 2019 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Le Bureau a intégré les résultats des discussions du Conseil d'administration dans une version révisée et étendue du document du Conseil, qui est devenu une contribution de l'OIT au forum de 2019. Le document intitulé «Un travail décent pour le développement durable: donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité» a été mis à disposition sur la plateforme du forum. - Comme l'ODD 8 était l'un des objectifs examinés lors du forum de 2019, le Bureau et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES) ont organisé conjointement une réunion du groupe d'experts sur l'ODD 8 (progrès, politiques et mise en œuvre). Le groupe a bénéficié de la participation d'institutions des Nations Unies et de représentants de gouvernements et d'organisations d'employeurs et de travailleurs. - Le Bureau a également produit un rapport consacré à l'ODD 8 intitulé «Time to Act for SDG 8: Integrating Decent Work, Sustained Growth and Environmental Integrity». Ce rapport intègre les résultats des discussions du groupe et a été lancé à la fois au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York et au siège de l'OIT par le Directeur général et le Directeur général adjoint pour les politiques. - Au cours du forum, le rôle moteur de l'OIT en ce qui concerne le travail décent et l'ODD 8 et le rôle du tripartisme et des normes internationales du travail ont été clairement démontrés, en particulier lors de l'examen officiel de la mise en œuvre de l'ODD 8. Des représentants de l'OIE et de la CSI ont participé en tant qu'orateurs au groupe d'experts BIT-DAES sur l'ODD 8 ainsi qu'à de nombreuses manifestations parallèles. Le Directeur général a également participé à des manifestations dirigées par l'OIE et la CSI, notamment le High-level Global SDG Business Forum, ainsi qu'à un dîner de gala de haut niveau organisé conjointement par les deux organisations. Par ailleurs, la Déclaration du centenaire de l'OIT a été officiellement transmise à l'ONU pendant le forum.		Achevé

Suivi de la Résolution concernant les autres mesures sur la question du Myanmar adoptées par la Conférence à sa 102^e session (2013)
Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.335/INS/12](#)

Le Conseil d'administration, ayant examiné le rapport soumis par le Directeur général:

- a) se félicite de la signature, en septembre 2018, du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) pour le Myanmar, et encourage le Myanmar à participer pleinement à sa mise en œuvre et les autres Etats Membres à appuyer ces efforts;
- b) exprime sa profonde préoccupation devant la persistance du travail forcé, compte tenu des observations de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations concernant la convention n° 29, et exhorte le gouvernement à intensifier son étroite coopération avec l'OIT en vue de l'élimination du travail forcé, dans le cadre du PPTD et au moyen d'un plan d'action assorti de délais prévoyant la mise en place d'une procédure efficace de traitement des plaintes ainsi que les mesures de transition correspondantes;
- c) exprime sa préoccupation devant les lacunes importantes du projet de loi et prie instamment le gouvernement de s'assurer que la réforme de la législation du travail visant à promouvoir la liberté syndicale repose sur un dialogue tripartite véritable et effectif, et respecte les normes internationales du travail;
- d) exhorte le gouvernement à appliquer les recommandations des organes de contrôle de l'OIT pour garantir que les travailleurs et les employeurs ne subissent pas de restrictions ni d'intimidations dans l'exercice de leurs droits fondamentaux au travail, et s'inquiète des poursuites engagées récemment contre des syndicalistes qui avaient participé à des manifestations pacifiques;
- e) encourage le gouvernement à promouvoir le travail décent par une politique d'investissement responsable, conformément à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale;
- f) prie le Bureau de le tenir informé, à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), des progrès accomplis.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis à la 337 ^e session. Voir le document GB.337/INS/9.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	

Etat d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986
Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.335/INS/14/3](#)

Le Conseil d'administration prie le Directeur général de poursuivre les efforts visant à promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986, conformément à la décision prise à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) et de lui présenter à ses sessions futures un rapport sur les résultats obtenus.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/INS/12/1.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

Rapports de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 10-19 octobre 2018)

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.335/INS/14/1](#)

Le Conseil d'administration:

- a) prend note des rapports de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST);
- b) souscrit aux recommandations de la 20^e CIST et, sous réserve que des ressources soient disponibles, prie le Bureau de prendre ces recommandations en considération dans son futur programme de travail, en particulier pour ce qui est des nouvelles directives adoptées et des indicateurs des ODD de catégorie III récemment placés dans la catégorie II par l'Organisation des Nations Unies;
- c) prie le Directeur général de prévoir un crédit estimé à 860 000 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.) dans le programme et budget pour 2020-21 aux fins de la mise en œuvre de la Résolution II concernant la méthodologie de l'indicateur ODD 8.8.2 sur les droits des travailleurs, dont le Bureau doit rendre compte chaque année;
- d) autorise le Directeur général à promouvoir le contenu du Rapport de la 20^e CIST auprès:
 - i) des gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs concernés, en attirant particulièrement l'attention sur les quatre résolutions figurant à l'annexe 3 du rapport;
 - ii) des organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;
 - iii) de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales;
 - iv) des organisations non gouvernementales représentées à la 20^e CIST.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
▪ D'autres travaux découlant des résolutions et directives adoptées par la 20^e CIST, ainsi que d'autres recommandations, ont été inclus dans les produits pertinents des huit résultats stratégiques et du résultat facilitateur A des Propositions de programme et de budget pour 2020-21, qui seront présentés au Conseil d'administration à sa 337^e session. ▪ Un crédit de 860 000 dollars E.-U. a été prévu dans les Propositions de programme et de budget pour 2020-21 aux fins de la mise en œuvre de la Résolution II concernant la méthodologie de l'indicateur 8.8.2 sur les droits des travailleurs, et des travaux sont en cours pour le codage de cet indicateur. ▪ Comme l'a recommandé la CIST, un groupe de travail a été constitué pour réviser le cadre statistique afin de mesurer l'informalité, la première réunion de ce groupe étant prévue à Genève du 7 au 9 octobre 2019. ▪ La version électronique du rapport de la CIST a été largement diffusée auprès de tous les participants en anglais, français et espagnol. Les résolutions et directives de la 20^e CIST seront également traduites en arabe, chinois et russe.		En cours

Rapport de la Réunion d'experts sur l'élaboration d'une définition des commissions de recrutement et frais connexes (Genève, 14-16 novembre 2018)

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.335/INS/14/2](#)

Le Conseil d'administration:

- a) approuve la publication et la diffusion de la définition des commissions de recrutement et frais connexes, adoptée par la Réunion d'experts sur l'élaboration d'une définition des commissions de recrutement et frais connexes le 16 novembre 2018, définition qui doit être lue conjointement avec les *Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable*;

b) demande au Directeur général de promouvoir l'application de la définition des commissions de recrutement et frais connexes, notamment par le biais de partenariats appropriés et d'autres modalités recensées par le Bureau.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Une étude comparative mondiale sur les commissions de recrutement et frais connexes a été réalisée et a contribué aux débats d'une réunion tripartite d'experts. Des recherches et des études thématiques sur le droit et la pratique spécifiques à chaque pays et des études thématiques sur le recrutement équitable ont été menées dans 10 pays.		Achevé
Publication de la définition des commissions de recrutement et frais connexes ainsi que des principes généraux et directives opérationnelles, actuellement disponibles en anglais, français, espagnol et arabe, et à paraître dans 11 autres langues. Une vidéo accompagnant la définition sera bientôt disponible en plusieurs langues.		En cours
Diffusion de la définition sur le site Web de l'OIT (qui comporte notamment un portail dédié au recrutement équitable), dans les médias sociaux et dans un bulletin trimestriel (plus de 700 abonnés).		Achevé
Organisation de webinaires internes pour former le personnel à la définition, améliorer le partage des connaissances à l'échelle mondiale et appuyer l'élaboration de nouvelles ressources.		En cours
Les principes et directives et la définition sont utilisés et diffusés par les organisations internationales et mécanismes régionaux partenaires, entre autres dans le cadre des normes du Système d'intégrité du recrutement international de l'OIM, la plateforme de conseil aux travailleurs migrants de la CSI, etc.		En cours
Des cours de formation mondiaux ont été organisés en 2017 et 2018 à Turin et d'autres sont prévus pour 2019 au Guatemala.		En cours
L'Initiative pour un recrutement équitable est actuellement mise en œuvre dans 10 pays pilotes. Des activités de formation et de renforcement des capacités sont en cours dans 13 autres pays.		En cours
Elaboration de modules de formation en ligne et interactifs sur le recrutement équitable, ainsi que de modules de formation sur le travail forcé et le recrutement équitable destinés aux journalistes (en anglais, français et espagnol).		Achevé
La plateforme de conseil aux travailleurs migrants de la CSI a été lancée dans 4 pays, et 2 autres pays ont engagé des travaux préparatoires.		En cours
Des directives statistiques ont été élaborées, en collaboration avec la Banque mondiale, pour mesurer les frais de recrutement afin d'étayer l'indicateur 10.7.1 des ODD. Cet indicateur a été reclassé en catégorie 2 et la mise à l'essai des directives commencera dans 2 pays.		En cours

Suivi concernant les initiatives du centenaire de l'OIT

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.334/INS/13/1](#)

Le Conseil d'administration prie le Directeur général:

- de tenir compte de ses orientations concernant les initiatives du centenaire et de faciliter la pleine participation des mandants à la mise en œuvre de ces initiatives;
- d'intégrer la poursuite de la mise en œuvre des initiatives du centenaire dans le suivi de la 108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Les sept initiatives du centenaire ont été mises en œuvre conformément aux propositions formulées dans le document GB.334/INS/13/1, en tenant pleinement compte des orientations du Conseil d'administration. - La poursuite de la mise en œuvre des initiatives du centenaire a été incorporée dans le projet de programme et budget pour 2020-21 et dans les autres mesures de suivi de la 108^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 334^e session.		Achevé

Rapport de la dixième Réunion régionale européenne (Istanbul, 2-5 octobre 2017)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/INS/6 Le Conseil d'administration demande au Directeur général: a) d'appeler l'attention des mandants de l'OIT, en particulier ceux de la région européenne, sur l'Initiative d'Istanbul pour le centenaire de l'OIT et, à cette fin, d'en communiquer le texte: i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs; ii) aux organisations internationales officielles et aux organisations internationales non gouvernementales concernées; b) de tenir compte de l'Initiative d'Istanbul aux fins de l'exécution des programmes existants et de l'élaboration des futures propositions de programme et de budget.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
L'Initiative d'Istanbul a été diffusée auprès des mandants de l'OIT et a été prise en considération lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget.		Achevé

Plainte relative au non-respect par le Guatemala de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée par des délégués à la 101 ^e session (2012) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT – Informations sur les progrès accomplis
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/INS/9(Rev.) Au vu du rapport de la mission tripartite qui s'est rendue au Guatemala du 26 au 29 septembre 2018, et compte tenu, d'une part, de la contribution significative de la Commission nationale tripartite des relations professionnelles et de la liberté syndicale à un dialogue social plus réfléchi et plus constructif et de l'accord auquel sont parvenus les mandants nationaux tripartites sur les principes qui devraient guider les réformes législatives destinées à mettre la législation nationale en conformité avec les conventions n°s 87 et 98 de l'OIT, et, d'autre part, de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris afin de s'assurer que le processus constructif du dialogue social conduise à une mise en œuvre complète/effective et durable de la feuille de route, et au regard des progrès accomplis et des questions qui restent à régler, le Conseil d'administration: a) déclare close la procédure engagée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT concernant la plainte visée; b) demande fermement au gouvernement, aux partenaires sociaux guatémaltèques et aux autres autorités publiques compétentes, avec l'appui de l'OIE et de la CSI et avec l'assistance technique du Bureau, d'élaborer et d'adopter des réformes législatives pleinement conformes au point 5 de la feuille de route;

- c) demande fermement au gouvernement, en concertation avec les partenaires sociaux guatémaltèques et avec l'assistance technique du Bureau, de continuer à consacrer tous les efforts et toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre complète et durable des autres aspects de la feuille de route;
- d) décide que, conformément à l'accord national tripartite de novembre 2017, le gouvernement du Guatemala lui rendra compte aux sessions d'octobre-novembre 2019 et d'octobre-novembre 2020 des nouvelles mesures qui auront été prises;
- e) prie le Bureau de mettre en œuvre sans délai un programme d'assistance technique solide et complet pour assurer la pérennité du processus de dialogue social en cours et réaliser de nouvelles avancées dans la mise en œuvre de la feuille de route;
- f) encourage la communauté internationale à apporter sa contribution à ce programme d'assistance technique en lui allouant les ressources nécessaires.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/INS/6.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

Suivi de la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 331^e session en vue d'appuyer le programme de coopération technique convenu entre le gouvernement du Qatar et le BIT et ses modalités de mise en œuvre

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.334/INS/8](#)

Le Conseil d'administration prend note du rapport sur les activités du BIT au Qatar.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/INS/5.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

Plainte relative au non-respect par la République bolivarienne du Venezuela de la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, déposée par des délégués à la 104^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT

Décision adoptée/résultat de la discussion: documents [GB.332/INS/10\(Rev.\)](#) et [GB.332/INS/10\(Add.\)](#)

Profondément préoccupé par l'absence de tout progrès concernant ses décisions précédentes, notamment eu égard à l'établissement d'un mécanisme de dialogue social et à l'élaboration d'un plan d'action qu'il avait instamment prié le gouvernement, pour la dernière fois, d'institutionnaliser avant la fin de 2017, et regrettant que la mission de haut niveau qu'il avait recommandé d'envoyer à sa précédente session n'ait pu avoir lieu en raison des objections soulevées par le gouvernement à l'égard du programme de travail de ladite mission, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du bureau, d'instituer une commission d'enquête, sous réserve que soient approuvées les incidences financières exposées dans le document GB.332/INS/10(Add.).

Incidences financières

Ayant décidé de former une commission d'enquête concernant la République bolivarienne du Venezuela, le Conseil d'administration a décidé en outre:

a) que des honoraires d'un montant de 350 dollars E.-U. par jour seront versés à chaque membre de la commission d'enquête; b) que le coût de la commission, estimé à 756 701 dollars E.-U., sera financé en premier lieu par les économies qui pourraient être réalisées au titre de la Partie I du budget pour 2018-19 ou, à défaut, par un prélèvement sur la provision pour les dépenses imprévues (Partie II). Si cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/INS/8. (A confirmer, le rapport au Conseil d'administration étant soumis à la date de présentation du rapport par la commission d'enquête.)	337 ^e session Octobre-novembre 2019 (A confirmer)	En cours

Résultats de la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2016-17 et grandes lignes du prochain plan d'action proposé		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.332/INS/6 Le Conseil d'administration: a) a prié le Directeur général de finaliser et de mettre en œuvre le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 à la lumière des enseignements tirés des plans d'action antérieurs, du Plan d'action révisé à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, en tenant compte de ses orientations; b) a chargé le Bureau de faire coïncider son processus de suivi avec le processus d'établissement des rapports concernant le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tout en continuant de faire rapport de façon séparée au Conseil d'administration sur les progrès et les difficultés constatés à mi-parcours pour atteindre les cibles, ainsi que sur les résultats de la mise en œuvre et les approches proposées pour les futurs plans d'action; c) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour favoriser l'égalité hommes-femmes, conformément au mandat de l'OIT, dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'Organisation pour 2018-2021 et des deux programmes et budgets correspondants, et dans son action visant à faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 a été finalisé à la lumière des enseignements tirés dans le passé et des orientations formulées en juin 2018, sous forme de projet, par ONU-Femmes au sujet des indicateurs figurant dans les plans d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes. - Le Bureau a effectué un suivi en novembre et décembre 2018 en vue de fournir en janvier 2019 des conclusions sur le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la période considérée. Afin de rendre compte séparément au Conseil d'administration des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre, ainsi que des résultats, le Bureau fera rapport au Conseil d'administration en mars 2020, après un autre exercice de suivi du plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes qui sera mené en novembre et décembre 2019. - En ce qui concerne l'alinéa c) de la décision, le plan stratégique est en cours de mise en œuvre. Le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021 a été finalisé en concordance avec le plan stratégique couvrant la même période.	338 ^e session Mars 2020	En cours

Examen et révision éventuelle du format et du règlement des réunions		
Décision adoptée/résultat de la discussion: documents GB.332/INS/7 et GB.331/INS/7 Le Conseil d'administration a décidé de reporter à sa 332 ^e session (mars 2018) la décision sur cette question à l'ordre du jour et demandé au Directeur général d'organiser des consultations tripartites en vue de faciliter l'adoption d'une décision fondée sur un consensus à la prochaine session.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
334 ^e session: Le Conseil d'administration décide: a) d'adopter le Règlement des réunions techniques et le Règlement des réunions d'experts figurant dans l'annexe du document GB.334/INS/7(Rev.); b) que le Règlement des réunions techniques et le Règlement des réunions d'experts remplacent, avec effet immédiat, le Règlement pour les réunions sectorielles et la Note intitulée «Caractéristiques générales des réunions sectorielles», adoptés par le Conseil d'administration à sa 264 ^e session (novembre 1995); c) de réexaminer le Règlement des réunions techniques et le Règlement des réunions d'experts à sa session de mars 2022. 335 ^e session: Le Conseil d'administration décide: a) d'adopter la Note introductive reproduite dans l'annexe du document GB.335/INS/7, telle que modifiée pendant la discussion, qui sera publiée conjointement avec le Règlement des réunions techniques et le Règlement des réunions d'experts qu'il a adoptés à sa 334 ^e session (octobre-novembre 2018); b) de supprimer l'annexe VIII du Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.	Mars 2022	Achevé

Rapport de la Réunion d'experts visant à promouvoir le travail décent et la protection des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs des zones franches d'exportation (Genève, 21-23 novembre 2017)
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.332/INS/14/1 Le Conseil d'administration a décidé: a) de prendre note du résultat de la réunion d'experts, d'approuver les conclusions et d'autoriser le Directeur général à publier les conclusions de la réunion; b) de demander au Directeur général d'intégrer dans la mise en œuvre du programme et budget pour les périodes à venir les mesures de suivi recommandées.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un plan d'action comportant des activités à l'échelle du Bureau a été élaboré au cours de la période biennale 2018-19 et il est prévu d'en élaborer un autre au cours de la période biennale 2020-21 en vue de donner effet aux conclusions de la réunion d'experts et à la décision du Conseil d'administration.		En cours

Suivi de la Résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée par la Conférence à sa 104^e session (2015): rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'action

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.331/INS/6](#)

Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général:

- a) de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action établi pour donner suite aux conclusions de 2015 concernant les PME et la création d'emplois décents et productifs, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration;
- b) d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour que la mise en œuvre du plan d'action puisse se poursuivre avec succès.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Suite à la Résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptée par la Conférence à sa 104^e session (2015), le Conseil d'administration a approuvé le plan d'action à sa session de novembre 2015 et a demandé à l'Unité des petites et moyennes entreprises du Département des entreprises (SME/ENTERPRISES) de lui faire rapport sur les progrès accomplis en la matière à ses sessions de novembre 2016 et de novembre 2017. Cette demande a été satisfaite et aucun autre rapport de situation n'est prévu. Dans l'intervalle, le Bureau a progressé dans la mise en œuvre du plan d'action. Il convient de noter, en particulier, les points suivants: ▪ Les travaux de recherche sur l'incidence du dialogue social et des systèmes de négociation collective sur les conditions de travail dans les PME (paragr. 21 des conclusions) ont été menés à terme et le rapport a été publié à la mi-2018. ▪ Le rapport d'examen sur l'environnement favorable aux entreprises durables (paragr. 20 b)) a été produit et publié au début de 2018. ▪ La «réunion préparatoire» de la révision bipartite du programme EESE (un environnement favorable aux entreprises durables) (paragr. 20 b)) est prévue pour le 20 septembre 2019. ▪ La réalisation de l'objectif particulièrement ambitieux fixé pour le programme EESE (paragr. 20 a) à f)), consistant à faire passer le nombre de résultats de programme par pays (RPP) de 15 pendant la période biennale 2016-17 à 24 au cours de la période biennale 2018-19, a bien progressé, mais l'objectif ne sera peut-être pas pleinement atteint.		En cours Achevé Achevé

Suivi de la Résolution concernant l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.331/INS/4/2 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: a) de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan d'action relatif à la mise en œuvre de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, et de prendre en considération ledit plan d'action lorsqu'il élaborera les futures propositions de programme et de budget et qu'il mettra en place des initiatives en vue de mobiliser des ressources; b) de communiquer la résolution concernant l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'aux institutions partenaires du système multilatéral.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Mesure principale - Création au siège de l'OIT de l'Unité de la coordination et de l'appui pour la paix et la résilience (CSPR). Activités de sensibilisation et de mobilisation - Organisation d'événements tels que la Semaine de la paix à Genève. - Elaboration de publications, par exemple la nouvelle édition du guide sur le travail décent dans les situations de fragilité. - Elaboration d'une infostory, d'une page Web et d'autres documents consacrés à la recommandation n° 205. Conseils sur l'élaboration des politiques, coopération technique et renforcement des capacités - Participation à l'évaluation des besoins après une catastrophe et soutien aux programmes de relèvement en Inde, au Mozambique et en Tunisie. - Elaboration de propositions de coopération pour le développement sur la consolidation de la paix, les femmes et les jeunes et sur la protection sociale permettant de faire face aux chocs. - Mise en place d'une équipe spéciale sur l'emploi au service de la paix et de la résilience, élaboration d'un texte explicatif commun pour les domaines concernés (thèmes transversaux: les programmes d'investissement à forte intensité d'emploi, les petites et moyennes entreprises, les coopératives, les compétences et l'employabilité, les services de l'emploi donnant une place au dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et le renforcement institutionnel), établissement de critères pour obtenir le label «emploi au service de la paix et de la résilience» et élaboration d'indicateurs, de brochures, de vidéos et de pages Web. - Lancement/mise en œuvre de: - programmes de création d'emplois au service de la paix et de la résilience dans 12 pays (plus de 100 millions de dollars E.-U. mobilisés à ce jour); - programmes d'aide aux réfugiés/personnes déplacées de force/migrants en situation de fragilité dans au moins 18 pays; - projets de promotion de la paix par l'autonomisation des femmes, de lutte contre le travail des enfants et de création d'entreprises. - Elaboration de cours et d'outils, par exemple: - cours/modules en ligne sur la recommandation n° 205, la fragilité, les réfugiés et les personnes déplacées de force;		Achevé Achevé en 2018; en cours pour 2019 Achevé Achevé Achevé En cours

– manuel sur les résultats en matière de consolidation de la paix; manuel sur les compétences en matière de consolidation de la paix. ▪ Assistance technique en matière d'emploi, de protection sociale, etc., par exemple soutien à l'inclusion des réfugiés dans les régimes d'assurance-maladie. Développement et diffusion des connaissances ▪ Etudes, par exemple sur les femmes et la paix, les assurances sociales ou les changements climatiques. ▪ Documents d'orientation, par exemple sur les services publics d'urgence. ▪ Outils ACT/EMP et ACTRAV: boîtes à outils et travaux de recherche d'ACT/EMP destinés à améliorer la résilience des organisations d'employeurs et des entreprises; manuel ACTRAV sur les organisations de travailleurs et la prévention et la résolution des conflits; note d'information et guide sur la recommandation n° 205; étude ACT/EMP et ACTRAV sur la paix et la résilience. ▪ Examen des normes intégrées en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Coopération et partenariats internationaux ▪ Collaboration avec: – le Groupe de travail interinstitutions de l'ONU sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, des institutions des Nations Unies, le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix, la Banque africaine de développement, le Centre d'étude sur les conflits, le développement et la paix basé à Genève, la Plate-forme de Genève pour la consolidation de la paix, le SDG Lab ¹, le Comité international de la Croix-Rouge (fragilité et conflits); – l'Equipe de direction des Nations Unies et le Groupe de travail interinstitutions pour la réduction des risques de catastrophe, le Réseau pour l'évaluation des besoins après une catastrophe, l'<i>Asian Disaster Prevention Centre</i> et la Convention sur la diversité biologique dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et du renforcement de la résilience. ▪ Elaboration/mise en œuvre de projets avec la Commission européenne, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, des institutions des Nations Unies, le groupe SFI/Banque mondiale et des donateurs bilatéraux. ▪ Participation au Grand Bargain ², au Global Skills Partnership on Migration et à d'autres partenariats. ¹ Initiative multipartite qui contribue à la mise en œuvre des ODD. ² Accord conclu entre les principaux donateurs et fournisseurs d'assistance.		En cours En cours En cours
---	--	---

POL – Section de l'élaboration des politiques

POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale

Réexamen du plan d'action relatif à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre à la lumière du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/POL/1(Rev.) Le Conseil d'administration: a) fait valoir que le plan d'action du BIT (2018-2022) continue de refléter les priorités de l'Organisation dans le domaine des migrations de main-d'œuvre, y compris les activités ayant trait au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières menées dans le cadre de son mandat; b) invite le Directeur général à tenir compte de ses orientations lors de l'application du plan d'action du BIT afin de consolider plus avant les partenariats conclus entre l'Organisation et d'autres organismes, comme ceux affiliés au Réseau des Nations Unies sur les migrations et agissant notamment sur le terrain, y compris dans les équipes de pays des Nations Unies, et à promouvoir le dialogue social et le tripartisme, y compris dans les activités ayant trait au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières menées par l'OIT dans le cadre de son mandat; c) prend note de tous les points de vue exprimés au sujet du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Publication en décembre 2018 de nouvelles estimations mondiales et régionales de l'OIT concernant les travailleurs migrants; élaboration de nouvelles orientations méthodologiques pour la collecte de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre (approuvées à la 20^e CIST). - Organisation en 2018 et 2019 d'une formation mondiale annuelle sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs migrants et à leur famille, qui a permis de tester le projet de guide de l'OIT relatif à l'extension de la protection sociale aux travailleurs migrants, aux réfugiés et à leur famille. Recueil continu des dispositions légales régissant la protection sociale des travailleurs migrants et des accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale existants, dans le but de mettre en ligne une base de données OIT-Association internationale de la sécurité sociale (AISS). Une étude d'évaluation des mesures unilatérales de protection sociale est en cours. - Rapport sur les principaux obstacles à la liberté syndicale et à la négociation collective auxquels se heurtent les travailleurs migrants et sur les bonnes pratiques en la matière. - Cartographie en cours des connaissances existantes concernant la portée, l'utilisation et les effets des programmes de migration circulaire et temporaire, y compris la réalisation d'une enquête auprès d'universitaires et l'élaboration d'une matrice pilote. - Recueil des cadres juridiques et politiques visant à réduire les migrations irrégulières de main-d'œuvre. - Normes internationales du travail: élaboration de matériels de sensibilisation (deux vidéos et brochures d'information) sur le contenu, les exigences et la pertinence des conventions n^{os} 97 et 143. Appui à leur ratification [ratification de la convention n^o 143 par Madagascar et de la convention n^o 97 par le Maroc]. - Identification de domaines de travail communs sur les migrations et les compétences; collaboration avec l'OIM, l'UNESCO, l'OIE et la CSI dans le cadre d'un «Partenariat mondial pour les compétences».		Achevé En cours En cours En cours En cours Achevé En cours

Participation au comité de direction du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour structurer le réseau, mettre en place les activités et promouvoir les approches de l'OIT.		En cours
	Organisation en 2018 et 2019 de cours de formation sur la «Négociation d'accords bilatéraux relatifs à la main-d'œuvre (ABM)»; modules d'apprentissage en ligne sur les ABM; étude-bilan sur les ABM en Afrique; méthodologie d'évaluation des ABM élaborée conjointement avec l'OIM; fourniture de conseils techniques aux mandants sur les projets d'ABM.	Achevé
	Plateformes tripartites d'appui au dialogue social: en Afrique, lancement officiel du Comité consultatif sur les migrations de main-d'œuvre et soutien à sa mise en œuvre. Appui à l'édition 2019 du Forum de dialogue social de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Organisation, en collaboration avec le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), d'un atelier tripartite sous-régional de validation et de consultation sur la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre et d'un atelier de sensibilisation et de consultation des partenaires sociaux concernant le projet de protocole de l'IGAD sur la libre circulation des personnes.	En cours
	- Dialogue et consultations tripartites (selon une feuille de route convenue) sur un accord/instrument régional de sécurité sociale dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). - Appui au «Processus de Puebla» (Conférence régionale sur les migrations), par exemple atelier sous-régional sur les migrations de main-d'œuvre et le recrutement équitable, septembre 2019, avec le président guatémaltèque de la Conférence régionale sur les migrations et l'OIM.	En cours En cours

Plan stratégique en vue de mener des activités concernant la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, en collaboration avec les entités du système des Nations Unies et les organisations régionales concernées

Décision adoptée/résultat de la discussion: documents [GB.335/POL/2](#) et [GB.334/POL/2](#)

Le Conseil d'administration demande au Directeur général:

- de mettre en œuvre le plan stratégique en tenant compte des orientations qu'il a données;
- de prendre en considération le plan stratégique et les orientations données pendant la discussion pour élaborer les futures propositions de programme et de budget, afin de permettre au Bureau d'engager une action suivie et stratégique en collaboration avec les entités du système des Nations Unies et les organisations régionales dans toutes les régions;
- de lui soumettre en novembre 2020 un rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique la prochaine fois qu'il examinera la suite donnée à la Stratégie de l'OIT concernant les droits des peuples autochtones dans le cadre du développement inclusif et durable.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Organisation, dans le cadre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, d'un événement destiné à marquer le 30^e anniversaire de la convention n° 169, ainsi que d'un dialogue mondial sur cette même convention. La réunion annuelle du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones a lieu au BIT. Une compilation thématique d'extraits des rapports des organes de contrôle a été établie et l'accès à la convention n° 169 sur NORMLEX a été facilité. - D'autres outils et activités sont en cours de préparation, notamment un forum régional de haut niveau qui se tiendra à Lima en novembre 2019. Le programme et budget pour 2020-21 prévoit un appui à la mise en place de mécanismes, d'institutions et de cadres	340 ^e session Octobre–novembre 2020	En cours

législatifs pour la consultation et la participation des peuples autochtones et tribaux et leur autonomisation économique, ainsi que l'élaboration d'outils et de documents d'orientation en ligne visant à améliorer la ratification et l'application de la convention n° 169.		
---	--	--

Discussion de suivi sur les mécanismes d'examen volontaire par les pairs des politiques nationales de l'emploi		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/POL/1 Le Conseil d'administration prie le Directeur général de mettre en œuvre, en tenant compte de ses orientations, le mécanisme d'examen volontaire par les pairs des politiques nationales de l'emploi qui est proposé.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
▪ Etablissement de contacts préliminaires avec les pays susceptibles de se porter volontaires pour l'examen. ▪ Insertion, dans le programme et budget, d'un résultat sur les politiques nationales de l'emploi auquel ce travail d'examen par les pairs puisse être rattaché. ▪ Des consultations avec les bureaux régionaux et les groupes de travailleurs et d'employeurs portant sur le mécanisme d'examen de la mise en œuvre des politiques de l'emploi auront lieu au début de l'année prochaine.		Achevé Achevé En cours

POL – Segment du dialogue social

Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2018 et propositions concernant les activités sectorielles en 2019 et en 2020-21
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/POL/3 Le Conseil d'administration: a) prend note des rapports des réunions mentionnées dans la partie I du document GB.335/POL/3 et autorise le Directeur général à publier les rapports finaux de ces réunions; b) transmet le rapport de la 13^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), ainsi que toute observation formulée par le Conseil d'administration, à la Conférence internationale du Travail à sa 108^e session (juin 2019) en vue d'un premier examen par la Commission de l'application des normes; c) autorise le Directeur général à communiquer, conformément au principe directeur B2.2.4 de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), le montant mensuel minimum révisé du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés aux Membres de l'OIT et approuve la convocation, au cours du premier semestre de 2021, d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime; d) prie le Directeur général, lorsqu'il élaborera des propositions relatives aux activités futures, de garder à l'esprit les recommandations formulées par les réunions visées dans la partie I du document GB.335/POL/3 concernant l'action à venir de l'OIT; e) approuve la proposition figurant dans l'annexe I du document GB.335/POL/3 concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition de la réunion; f) autorise la participation de l'Organisation en tant que membre à part entière, au Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes et décide que deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs seront désignés par leurs groupes respectifs;

g) approuve le programme proposé pour les réunions sectorielles mondiales pour 2020-21 figurant dans l'annexe II du document GB.335/POL/3, conformément aux recommandations des organes consultatifs sectoriels, sous réserve que la Conférence internationale du Travail entérine, à sa 108 ^e session (juin 2019), l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2020-21.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- En ce qui concerne l'alinéa b), le rapport du CEART a été transmis à la Conférence internationale du Travail à sa 108^e session (2019), qui l'a soumis à la Commission de l'application des normes pour examen. - Le Bureau prend actuellement des dispositions en vue de faire participer des représentants du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs du Conseil d'administration à la prochaine session du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	Achevé En cours

Suivi de la IV ^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants (Buenos Aires, 14-16 novembre 2017)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.332/POL/3 Le Conseil d'administration: a) a remercié le gouvernement et les partenaires sociaux de l'Argentine d'avoir accueilli la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants et d'en avoir assuré le succès; b) a approuvé la Déclaration de Buenos Aires et a demandé au Bureau d'appuyer sa mise en œuvre conformément au plan d'action de l'OIT pour la période 2017-2023 qui vise à donner effet aux conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2017; c) a réaffirmé sa volonté d'œuvrer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et demande demandé au Bureau de continuer à apporter une assistance technique en vue de la réalisation de ces objectifs; d) a demandé au Bureau d'établir une vue d'ensemble des engagements annoncés à Buenos Aires, regroupés par thème et/ou sujet; e) a prié le Bureau d'organiser avant la V^e Conférence mondiale, en coopération avec l'Alliance 8.7, un examen à mi-parcours des progrès accomplis sur la voie de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, ainsi que de la réalisation de l'ODD 8.7 pour ce qui a trait à ces questions; f) a encouragé l'Assemblée générale des Nations Unies à déclarer l'année 2021 «Année internationale de l'élimination du travail des enfants».		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- En tant qu'organisateur de la IV^e Conférence mondiale, le Bureau continue d'informer et de consulter l'Argentine sur tous les faits nouveaux pertinents concernant le suivi de la IV^e Conférence mondiale, tâche facilitée par le fait que l'Argentine copréside actuellement l'Alliance 8.7. - En ce qui concerne le point b): dans le cadre du programme phare IPEC+ sur le travail des enfants et le travail forcé, l'OIT mène des actions dans plus de 50 pays, en s'appuyant pleinement sur le plan d'action de l'OIT pour la période 2017-2023, qui vise à donner effet aux conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que sur la Déclaration de Buenos Aires sur le travail des enfants, le travail forcé et l'emploi des jeunes.		En cours

▪ En ce qui concerne le point c): le Bureau s'est pleinement engagé en faveur de l'élimination du travail des enfants. C'est ce qu'a récemment souligné la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui prévoit que, en s'acquittant de son mandat constitutionnel, l'OIT doit, entre autres, consacrer ses efforts à l'éradication du travail des enfants (partie II, section A, paragraphe xiii). Concrètement, le Bureau fournit une assistance technique en vue de la réalisation de cet objectif par l'intermédiaire de son service FUNDAMENTALS, tant dans le cadre du programme phare IPEC+ que dans celui de l'Alliance 8.7. ▪ En ce qui concerne le point d): les engagements ont été regroupés par thème et sont disponibles sur le site Web de l'Alliance 8.7 (https://www.alliance87.org/). ▪ En ce qui concerne le point e): dans le cadre de l'Alliance 8.7 et de ses groupes d'action, ainsi que du programme phare de l'IPEC+, le Bureau procède à un examen continu des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 8.7 des ODD sur le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Il aide les Pays-Bas à organiser un forum mondial sur le travail des enfants qui aura lieu en janvier 2020. ▪ En ce qui concerne le point f): le Bureau, par l'intermédiaire de son bureau de New York et de son service FUNDAMENTALS, a fourni une assistance technique en vue de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution – présentée par l'Argentine et approuvée par un nombre important d'Etats – visant à déclarer l'année 2021 «Année internationale de l'élimination du travail des enfants» (A/RES/73/327).		
--	--	--

POL – Segment de la coopération pour le développement

Aperçu des types de mécanismes de financement innovants et pertinents, des opportunités et des risques qui leur sont associés, ainsi que des possibilités qui s'offrent à l'OIT d'y participer		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/POL/4 Le Conseil d'administration prie le Bureau de prendre en considération ses orientations sur la participation de l'OIT aux mécanismes de financement innovants et de mettre en œuvre les mesures proposées pour l'avenir, à savoir: a) continuer d'enrichir ses connaissances sur les mécanismes de financement innovants et de renforcer en conséquence ses capacités dans ce domaine, notamment en identifiant et en évaluant au regard des objectifs du travail décent les risques et opportunités associés à ces mécanismes; b) renforcer la capacité des mandants à approfondir leur connaissance des mécanismes de financement innovants, de leurs risques et des opportunités qu'ils offrent d'amplifier les résultats obtenus en termes de travail décent, en vue de leur éventuelle participation à des initiatives dans ce domaine; c) intégrer les résultats des mesures énoncées aux paragraphes a) et b) ci-dessus dans la stratégie en matière de coopération pour le développement qui sera présentée au Conseil d'administration pour discussion à sa session de mars 2020.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Dans le cadre de l'élaboration en cours de la stratégie en matière de coopération pour le développement pour 2020-2025, le Bureau prend actuellement les mesures suivantes dans le contexte d'un effort plus large concernant le financement du travail décent:	338 ^e session Mars 2020	

▪ réalisation d'études visant à mieux connaître et mieux comprendre les mécanismes de financement innovants, en mettant l'accent sur les risques et opportunités associés aux différents systèmes, notamment en identifiant les mécanismes auxquels les mandants ont pu participer, en particulier ceux qui offrent des possibilités de promouvoir le travail décent; ▪ organisation d'une foire aux connaissances et d'une consultation sur le financement du travail décent avec le personnel du BIT, des représentants de la CSI et de l'OIE et la participation de personnes ressources présentant des mécanismes de financement innovants utilisés dans des pays du Sud afin de compléter la base de connaissances de l'OIT et de commencer à étudier les besoins des mandants en matière de renforcement des capacités.		
--	--	--

Stratégie intégrée de l'OIT visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac

Décision adoptée/résultat de la discussion: document [GB.334/POL/5](#)

Le Conseil d'administration se félicite de la stratégie intégrée pour 2019-2022 mais note qu'elle mérite d'être précisée. En conséquence, le Conseil d'administration charge le Directeur général:

- a) d'organiser d'urgence une réunion tripartite chargée de promouvoir un échange de vues sur les précisions qui seront apportées à la stratégie et sur sa mise en œuvre, notamment avec la participation des pays directement concernés et des partenaires sociaux du secteur du tabac;
- b) de lui présenter, à sa 337^e session (novembre 2019), une mise à jour sur la stratégie intégrée chiffrée et assortie de délais de mise en œuvre;
- c) de poursuivre les efforts déployés dans le cadre des projets en cours en vue d'éliminer le travail des enfants en utilisant, à court terme, des fonds prélevés sur le Compte supplémentaire du budget ordinaire ainsi que d'autres fonds publics;
- d) de poursuivre ses efforts visant à mobiliser diverses sources de financement durables auprès du secteur public et du secteur privé, en prenant les mesures de sauvegarde appropriées.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
▪ La réunion technique chargée de promouvoir un échange de vues sur la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie intégrée visant à remédier aux déficits de travail décent dans le secteur du tabac, à laquelle ont participé les pays directement concernés et les partenaires sociaux de ce secteur, s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 3 au 5 juillet 2019. ▪ Une mise à jour sur la stratégie intégrée chiffrée et assortie de délais de mise en œuvre sera présentée au Conseil d'administration à sa 337^e session en novembre 2019. ▪ Un projet financé par le CSBO couvrant la Tanzanie et la Zambie est en cours d'exécution. ▪ Des efforts de mobilisation de ressources sont actuellement menés.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

POL – Segment des entreprises multinationales

Bilan du mécanisme de suivi de la Déclaration sur les entreprises multinationales reposant sur des activités promotionnelles et sur un système de collecte d'informations		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.332/POL/6 Le Conseil d'administration: a) a pris note des informations contenues dans le document GB.332/POL/6; b) a demandé au Bureau de tenir compte de ses orientations sur les moyens d'améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/POL/3.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

LILS – Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS – Segment des questions juridiques

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail: examen approfondi du Règlement de la Conférence – Rapport de situation sur les consultations intersessions		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/LILS/2(Rev.) Le Conseil d'administration prend note du troisième rapport de situation sur les consultations intersessions concernant l'examen approfondi du Règlement de la Conférence et fournit des orientations sur les prochaines étapes.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
- Des rapports intérimaires sur les trois consultations intersessions menées jusqu'à présent ont été soumis au Conseil d'administration à ses 332^e (mars 2018), 334^e (novembre 2018) et 335^e (mars 2019) sessions. - Des consultations intersessions sur une quatrième série de propositions d'amendements concernant les sections B, D et E de la partie II du Règlement de la Conférence ont été menées avant la 337^e session (octobre-novembre 2019). - Préparation d'un ensemble consolidé de propositions d'amendements et organisation de consultations avant sa soumission au Conseil d'administration à sa 338^e session (mars 2020).	338 ^e session Mars 2020	En cours

Suivi de la discussion sur la protection des employeurs et travailleurs qui sont délégués à la Conférence internationale du Travail et des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration vis-à-vis des autorités de l'Etat dont ils sont ressortissants ou représentants		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.332/LILS/1 Le Conseil d'administration: a) vu le peu de temps disponible pour mener une analyse détaillée du document GB.332/LILS/1, a reporté l'examen de la question à sa 334 ^e session (octobre-novembre 2018) afin de présenter un projet de résolution à la session suivante de la Conférence internationale du Travail; b) a demandé au Bureau de distribuer de nouveau aux Etats Membres le document GB.332/LILS/1 d'ici à la fin de la 332 ^e session et de planifier un processus de consultation, y compris des consultations tripartites informelles, afin de trouver une solution viable.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
A sa 335 ^e session, le Conseil d'administration n'a pas approuvé le projet de résolution figurant dans l'annexe du document GB.335/LILS/1 en vue de sa présentation à la Conférence internationale du Travail à sa 108 ^e session (2019) et a clos la discussion sur la question.		Achevé

Composition de la Conférence internationale du Travail: proportion de femmes et d'hommes dans les délégations		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.332/LILS/2 Le Conseil d'administration: a) a prié tous les groupes d'aspirer à atteindre la parité entre hommes et femmes parmi leurs délégués, conseillers techniques et observateurs accrédités auprès de la Conférence internationale du Travail et des réunions régionales; b) a prié le Directeur général, après chaque Conférence internationale du Travail et chaque réunion régionale, de continuer à porter cette question à l'attention des Membres et des groupes qui n'ont pas atteint l'objectif de 30 pour cent de femmes au moins – l'objectif ultime étant la parité entre hommes et femmes - et de faire rapport périodiquement au Conseil d'administration sur les obstacles rencontrés ainsi que sur les mesures que les mandants tripartites auront prises en vue de parvenir à cette parité; c) a demandé que le rapport du Directeur général dresse la liste des délégations qui atteignent l'objectif poursuivi de longue date d'au moins 30 pour cent de femmes; d) a demandé au Bureau de continuer d'accueillir des ateliers pour tous les groupes, y compris les partenaires sociaux et ceux en dehors de Genève, qui pourraient avoir besoin d'aide pour atteindre la parité entre hommes et femmes dans les délégations.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Lettres adressées à 74 Etats Membres dont les délégations à la 107 ^e session (2018) de la Conférence internationale du Travail comptaient moins de 30 pour cent de femmes, leur demandant des informations sur les raisons de la faible proportion de femmes et les mesures prises pour l'accroître.	Mars 2022 (ou après l'achèvement d'un cycle complet de réunions régionales)	En cours

Délégations incomplètes à la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.331/LILS/1 Le Conseil d'administration: a) a prié instamment les Etats Membres de se conformer à leurs obligations constitutionnelles d'accréditer des délégations tripartites complètes aux sessions de la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales; b) a prié le Directeur général de continuer à suivre la situation des Etats Membres qui n'accréditent pas de délégation tripartite aux sessions de la Conférence internationale du Travail ou aux réunions régionales, en tenant compte des orientations données par le Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
En vue de l'élaboration du prochain rapport au Conseil d'administration (prévu pour mars 2022), des lettres seront envoyées aux Membres pour leur demander d'expliquer pourquoi ils n'ont pas accrédité de délégation tripartite complète à une session de la Conférence internationale du Travail ou à une réunion régionale tenue après novembre 2017.	Mars 2022 (ou après l'achèvement d'un cycle complet de réunions régionales)	En cours

LILS – Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme

Rapport de la troisième réunion de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (Genève, 23-27 avril 2018): rapport du président au Conseil d'administration, conformément à l'article 16 du règlement de la Commission tripartite spéciale
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/LILS/2(Rev.) Le Conseil d'administration prend note du rapport de la présidente de la Commission tripartite spéciale concernant la troisième réunion de la commission et: a) se félicite des travaux menés par la commission en ce qui concerne l'examen de 34 normes internationales relatives au secteur maritime et des recommandations consensuelles pertinentes; b) décide que les 34 instruments relatifs au secteur maritime qui ont été examinés par la commission devraient être classés dans la catégorie des instruments dépassés et demande au Bureau de prendre les mesures de suivi nécessaires à cet égard; c) fait siennes les recommandations de la commission concernant le retrait des recommandations n°s 27, 49, 107, 137, 139, 153, 154, 174, 186 et 187, ainsi que des conventions n°s 7, 54, 57, 72, 76, 93, 109, 179 et 180, à propos desquelles il envisagera d'inscrire une question à l'ordre du jour de la 109 ^e session (juin 2020) de la Conférence internationale du Travail (voir document GB.334/INS/2/1); d) prend note du remplacement au sens juridique de la recommandation n° 109 par la recommandation n° 187 et de la recommandation n° 77 par la recommandation n° 137 et prie le Bureau de prendre les mesures de suivi nécessaires; e) prend note des recommandations de la commission concernant l'abrogation des conventions n°s 8, 9, 16, 53, 73, 74, 91 et 145, à propos desquelles il envisagera d'inscrire une question à l'ordre du jour de la 109 ^e session (juin 2020) de la Conférence internationale du Travail (voir document GB.334/INS/2/1) et appelle l'attention du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes sur toute question pouvant découler de l'abrogation de la convention n° 145; f) prend note également des recommandations de la commission visant à examiner le statut de cinq conventions dépassées, à savoir les conventions n°s 22, 23, 58, 146 et 166 à la prochaine réunion de la commission en 2021;

g) demande au Bureau d'encourager les pays liés par des conventions dépassées à ratifier la MLC, 2006, et d'encourager les pays qui l'ont ratifiée et qui restent liés par des conventions dépassées pour les territoires non métropolitains à étendre l'application de la MLC, 2006, à ces territoires; h) approuve l'établissement d'un organe subsidiaire de la Commission tripartite spéciale dont le mandat est décrit au paragraphe 20 du document GB.334/LILS/2(Rev.); i) nomme M^{me} Julie Carlton (Royaume-Uni) pour un second mandat à la présidence de la commission pour une période de trois ans (2019-2021); j) décide de convoquer la quatrième réunion de la commission en 2021 (18-22 avril) et prie le Directeur général d'inclure une disposition à cette fin dans les Propositions de programme et de budget pour 2020-21.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
▪ Au cours de la période 2018-19, le suivi a notamment consisté à promouvoir la ratification de la MLC, 2006, en particulier auprès des pays encore liés par des conventions maritimes dépassées. Une campagne mondiale a été lancée en 2019, en coopération avec la Chambre internationale de la marine marchande et la Fédération internationale des ouvriers du transport, en vue d'atteindre les 100 ratifications de la MLC, 2006, au cours de l'année du centenaire. ▪ Les instruments pertinents ont été soumis pour abrogation ou retrait à la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session (2020). Le questionnaire requis par la procédure est disponible et les Etats Membres sont invités à y répondre au plus tard le 30 novembre 2019. ▪ Le programme de travail de l'organe subsidiaire créé pour mettre à jour les Directives de l'Etat du pavillon et de l'Etat du port sera finalisé en 2019. L'organe commencera ses travaux en 2020. ▪ Le Bureau propose des produits spécifiques dans le programme de travail pour 2020-21 en vue d'aider les mandants à ratifier et à appliquer la MLC, 2006. ▪ Des dispositions ont été prévues dans les propositions de programme de travail pour 2020-21 pour la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale (18-21 avril 2021).	Novembre 2020	En cours

Rapport du bureau présenté en vertu du paragraphe 17 du mandat du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/LILS/3 Le Conseil d'administration prend note du rapport du bureau sur la quatrième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN). Il en approuve les recommandations et: a) se félicite que le Groupe de travail tripartite du MEN ait commencé à examiner les implications institutionnelles de ses travaux, question d'une importance cruciale, en vue de garantir la pérennité de son action, et espère continuer de recevoir du Groupe de travail tripartite du MEN des informations actualisées concernant sa réflexion en cours sur les moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte que l'exécution des mesures de suivi qu'il recommande soit une priorité institutionnelle, ainsi que sur la façon de garantir la cohérence et la rigueur du cadre de la politique normative en ce qui concerne les instruments relatifs à la sécurité et la santé au travail (SST); b) décide qu'il conviendrait de suivre la classification recommandée par le Groupe de travail tripartite du MEN pour les neuf instruments relatifs à la SST (dispositions générales et risques particuliers), et prie le Bureau de prendre les mesures de suivi nécessaires à cet égard;

- c) invite l'Organisation et ses mandants tripartites à prendre des mesures appropriées pour donner suite aux recommandations appelant une action normative ainsi que pour respecter les délais dont sont assorties toutes les recommandations issues de l'examen des normes, y compris les mesures de suivi impliquant l'abrogation ou le retrait de normes dépassées, en veillant à ce que soit fournie l'assistance technique nécessaire pour encourager la ratification des instruments à jour;
- d) demande au Bureau d'entreprendre une étude concernant l'égalité de genre dans le secteur minier ainsi que de commencer à réviser le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction (1992) et à élaborer des directives sur les principes généraux figurant dans la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et prie la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) d'encourager les Etats Membres actuellement liés par la convention (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938, à envisager de ratifier la convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985;
- e) prend note de l'intention du Groupe de travail tripartite du MEN de contrôler la mise en œuvre de ses recommandations visant à promouvoir la ratification de certains instruments lors de ses futures réunions, et de suivre les progrès accomplis concernant la ratification de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, et l'étude sur l'égalité de genre dans le secteur minier dans le cadre de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs qui aura lieu en 2022;
- f) prend note des recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN relatives à l'abrogation ou au retrait de certains instruments, et envisagera à cet égard (voir document GB.334/INS/2):
- d'inscrire à l'ordre du jour de la 111^e session (2022) de la Conférence internationale du Travail une question concernant le retrait de la recommandation (n° 20) sur l'inspection du travail, 1923;
 - d'inscrire à l'ordre du jour de la 113^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail une question concernant l'abrogation de la convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935, de la convention (n° 62) concernant les prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937, de la convention (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938, et de la convention (n° 85) sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains), 1947;
- g) prend note des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations adoptées par le Groupe de travail tripartite du MEN à ses deuxième et troisième réunions et prie le Bureau de continuer d'assurer ce suivi tel que planifié;
- h) décide qu'à sa cinquième réunion le Groupe de travail tripartite du MEN examinera les neuf instruments concernant la politique de l'emploi (dont un instrument dépassé) relevant des ensembles d'instruments 1 et 4 du programme de travail initial révisé;
- i) décide de convoquer la cinquième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN du 23 au 27 septembre 2019.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337^e session. Voir le document GB.337/LILS/1. - Compte tenu du fait que le Conseil d'administration a demandé que le suivi des recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN soit considéré comme une priorité pour l'Organisation dans son ensemble, une collaboration continue à l'échelle du Bureau est en cours pour assurer un suivi complet et efficace de toutes les recommandations du groupe. - Dans le prolongement de la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail (partie IV, section A), le Bureau propose des produits spécifiques dans le programme de travail pour 2020-21 en vue d'aider les mandants à donner suite aux recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN. - Au cours de la période 2018-19, une campagne mondiale de promotion de la ratification des instruments les plus récents a notamment été menée dans le cadre du suivi. Le Bureau a en particulier pris des mesures ciblées pour encourager les Etats Membres à envisager de ratifier des instruments à jour apparentés aux quatre instruments obsolètes dont l'abrogation a été proposée.	337^e session Octobre-novembre 2019	En cours

PFA – Section du programme, du budget et de l'administration

Propositions de programme et de budget pour 2020-21 présentées par le Directeur général		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/PFA/1/1 Le Conseil d'administration: a) recommande à la Conférence internationale du Travail, à sa 108^e session (juin 2019), un montant provisoire de 804 103 709 dollars E.-U. pour le programme calculé au taux budgétaire fixé pour 2018-19 à 0,97 franc suisse pour 1 dollar E.-U., la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement; b) propose à la Conférence, lors de la même session, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 77^e exercice (2020-21) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période, libellé comme suit: <i>La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,</i> a) <i>aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 77^e exercice prenant fin le 31 décembre 2021, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme de francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux;</i> b) <i>demande au Directeur général de soumettre au Conseil d'administration, pour examen et adoption à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), des informations complémentaires relatives au cadre de résultats, lequel comprend les résultats, les indicateurs, les bases de référence et les cibles prévus pour la période biennale, qui rendent compte des résultats pertinents de la 108^e session (juin 2019) de la Conférence internationale du Travail.</i>		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
A sa 108 ^e session (juin 2019), la Conférence a adopté, pour le 77 ^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2021, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, qui s'élève à 790 640 000 dollars E.-U., ainsi que le budget des recettes, d'un montant de 790 640 000 dollars E.-U., qui, au taux de change budgétaire de 1,00 franc suisse pour 1 dollar E.-U., correspond à 790 640 000 francs suisses, et a décidé que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux. La Conférence a également prié le Directeur général de présenter des informations complémentaires au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/PFA/1.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	Mise en œuvre partielle En cours (cadre de résultats)

Etat d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/PFA/3, paragraphe 33, tel que modifié par le Conseil d'administration Le Conseil d'administration prie le Directeur général: a) de continuer à collaborer avec le gouvernement du pays hôte à propos d'une éventuelle contribution financière et d'une coordination pour la mise en œuvre du plan de sécurisation révisé; b) de soumettre au Conseil d'administration, à sa 340^e session (octobre-novembre 2020), un rapport sur la mise en œuvre des mesures de sécurité renforcées.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/PFA/2.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	En cours

Composition et structure du personnel du BIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/PFA/11 Le Conseil d'administration: a) prie le Bureau de lui soumettre, à sa 337^e session (octobre-novembre 2019), un plan d'action complet et assorti de délais visant à améliorer la diversité hommes-femmes et la diversité géographique et à garantir que tout l'éventail des compétences et des expériences requises du personnel du BIT, notamment l'expérience revêtant de l'importance pour les trois groupes de mandants, sera pris en compte pour que l'Organisation puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Ce plan devrait indiquer en particulier les mesures à prendre pour assurer la représentation des pays non représentés ou sous-représentés. Le prochain rapport sur la question devrait aussi préciser la répartition hommes-femmes et la répartition géographique du personnel permanent par catégorie et par grade, afin de faciliter l'évaluation des cibles fixées dans la stratégie en matière de ressources humaines; b) engage le Bureau à diffuser largement les avis de vacance aux mandants afin de favoriser la présentation d'un grand nombre de candidatures.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un rapport distinct sur un plan d'action visant à améliorer la diversité du personnel du BIT sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/PFA/11.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	

Propositions d'amendement au Statut du Tribunal
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/PFA/12/1 Le Conseil d'administration décide de reporter l'examen de la question à sa 337^e session (octobre-novembre 2019) et demande au Bureau de tenir compte des orientations données lors de la discussion pour élaborer le document qui lui sera soumis pour examen.

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Un document distinct sera soumis au Conseil d'administration à sa 337 ^e session. Voir le document GB.337/PFA/13/2.	337 ^e session Octobre-novembre 2019	

Point sur les faits nouveaux liés à l'examen par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) de son processus consultatif et de ses modalités de travail ainsi qu'à la réforme de la méthode de calcul des ajustements de poste		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.335/PFA/13 Le Conseil d'administration prend note des informations figurant dans le document GB.335/PFA/13 et demande au Directeur général de continuer à participer activement, d'une part, aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans le but de réformer la méthode de calcul des ajustements de poste et d'autres méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi et, d'autre part, à l'examen complet du processus consultatif et des modalités de travail de la CFPI, en garantissant la participation pleine et entière des fédérations de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et le respect des principes fondamentaux du dialogue social dans ces processus.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
▪ Suite à la décision de la CFPI de revoir son processus consultatif et ses modalités de travail, un groupe de contact composé de membres de la commission et de représentants d'organisations et de fédérations de fonctionnaires a été créé. Lors de sa première réunion en octobre 2018, le groupe s'est mis d'accord sur les domaines clés à examiner. L'examen du processus consultatif et des arrangements de travail de la CFPI est toujours en cours. ▪ Ont participé à la deuxième réunion du groupe de contact en avril 2019 le Directeur général adjoint du BIT pour la gestion et la réforme, en sa qualité de membre du groupe stratégique du Comité de haut niveau sur la gestion du système des Nations Unies. Les conclusions du groupe stratégique ont porté notamment sur l'amélioration de la planification et de la préparation conjointes des travaux et de l'efficacité des réunions, sur l'amélioration de la transparence du rapport annuel de la commission et sur le renforcement du processus consultatif global de sélection des membres du Comité consultatif pour les questions d'ajustement (CCPQA). Le président s'est engagé à rechercher un consensus avec les organisations et le personnel, dans la mesure du possible. La nécessité d'améliorer la communication a également été soulignée. ▪ Il a été décidé que la mise en œuvre des décisions de la commission et des résolutions connexes de l'Assemblée générale serait examinée lors de la prochaine réunion du groupe de contact, qui devrait se tenir avant la 90^e session de la commission au printemps 2020. ▪ L'examen complet du système des ajustements et de ses règles opérationnelles est toujours en cours. A sa quarante et unième session, en mai 2019, le CCPQA a examiné les recommandations formulées par l'équipe de travail conjointe, qui comptait parmi ses membres un statisticien principal du Bureau, concernant le cadre conceptuel de l'indice d'ajustement. Les parties prenantes ont estimé que la méthode de travail de l'équipe permettait d'apporter un appui efficace aux travaux du secrétariat de la CFPI et du CCPQA dans le contexte de l'examen global. Le rapport du CCPQA sur les travaux de sa quarante et unième session, présenté à la CFPI en août 2019, contenait un certain nombre de recommandations fondées sur l'examen effectué par l'équipe de travail et était axé sur l'amélioration de la méthode de calcul de l'indice d'ajustement, et en particulier sur l'élément logement. Il reste encore beaucoup à		En cours

faire dans le cadre de l'examen global en cours: il convient notamment de mener des études plus approfondies en vue d'élaborer des approches appropriées pour la mise en œuvre pratique des changements méthodologiques envisagés et pour réaliser des analyses d'impact. La commission a réitéré son appel à la poursuite de la collaboration entre les organisations et les fédérations de fonctionnaires et le secrétariat de la CFPI et a approuvé l'ordre du jour de la prochaine session du CCPQA prévue pour avril 2020.		
---	--	--

Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information (2018-2021)		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/PFA/3 Le Conseil d'administration prend note du rapport figurant dans le document GB.334/PFA/3 et donne des orientations au Bureau.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Il est prévu à ce jour de soumettre au Conseil d'administration, à sa 338 ^e session (mars 2020), un rapport de situation sur la mise en œuvre de la sStratégie en matière de technologies de l'information pour 2018-2021.	338 ^e session Mars 2020	En cours

Retrait de la déclaration de reconnaissance de la compétence du Tribunal par le Centre technique de coopération agricole et rurale		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.334/PFA/12/2(Rev.) Le Conseil d'administration: a) prend note de l'intention du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) de ne plus reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'OIT; b) confirme que le CTA ne relèvera plus de la compétence du Tribunal à compter de la date de la présente décision, exception faite de la requête actuellement en instance devant le Tribunal; c) prie le Directeur général d'assurer le suivi avec le CTA pour ce qui est du paiement des frais restant dus.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Le Bureau assurera le suivi avec le CTA pour ce qui est du paiement des frais de session liés au jugement n° 4141 prononcé en public le 3 juillet 2019, qui a clos la dernière requête en instance concernant le CTA.		En cours

Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: point sur les discussions avec l'Organisation européenne des brevets concernant les mesures à envisager pour alléger la charge de travail du Tribunal		
Décision adoptée/résultat de la discussion: document GB.329/PFA/11/1 Le Conseil d'administration a pris note des discussions en cours sur les moyens de réduire la charge de travail du Tribunal générée par les requêtes dirigées contre l'Organisation européenne des brevets, et a prié le Directeur général de continuer à étudier, en concertation avec le Tribunal, tous les moyens permettant à ce dernier de fonctionner efficacement et sans entraves dans l'intérêt de toutes les organisations internationales ayant reconnu sa compétence.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat de mise en œuvre
Depuis mars 2018, le Tribunal n'a fourni aucune information au sujet du retard accumulé dans le traitement des requêtes émanant de l'Organisation européenne des brevets (OEB) ou des incidences plus générales de ce retard sur son fonctionnement. Le 22 octobre 2018, Antonio Campinos, le nouveau président de l'OEB qui a pris ses fonctions en juillet 2018, a rendu une visite de courtoisie au Directeur général en vue de renforcer les relations entre les deux organisations.		En cours